



Rejoignez Bourse Direct et profitez de 200 € offerts* sur vos frais de courtage

Bourse Direct, acteur incontournable de la bourse en ligne en France, propose une offre exclusive pour ses nouveaux clients.



200€ de frais de courtage offerts* en devenant client Bourse Direct

Pour tout premier transfert ou 1^{ère} ouverture d'un compte titres ordinaire et/ou d'un PEA et/ou d'un PEA-PME effectué **entre le 14 février et le 3 mars 2025**, **200€ de frais de courtage sont offerts*** avec le code offre **WELCOME**.

Les frais de courtage des ordres inférieurs à 100 000 € exécutés par Internet sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles **seront offerts, dans la limite de 200 € par compte***. (*voir conditions détaillées de l'offre)

De plus, Bourse Direct **rembourse 100 % des frais de transfert***, permettant aux investisseurs de changer de courtier en toute tranquillité. Bourse Direct se charge également des démarches administratives.

Une tarification transparente et compétitive

Bourse Direct se distingue par une tarification sans surprise :

- 0 € de droits de garde
- 0 € de frais d'inactivité
- 0 € de frais de tenue de compte
- Ouverture et clôture de compte gratuites

Les frais de courtage de Bourse Direct figurent parmi les plus compétitifs du marché, avec des tarifs adaptés à tous les profils d'investisseurs.

Retrouvez l'offre WELCOME de Bourse Direct sur : <https://www.boursedirect.fr/fr/bourse/tarifs>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



A PROPOS DE BOURSE DIRECT

Acteur majeur de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

Bourse Direct propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA et PEA-PME, est cotée sur Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur <https://groupe.boursedirect.fr/>

CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Virginie Vichet - +33 (0) 1 85 65 55 40

IMAGE 7 - Claire Doligez - +33 (0) 1 53 70 74 48

Communication à caractère promotionnel.**L'investissement en bourse présente un risque de perte en capital.****Conditions de l'offre Bourse Direct WELCOME :*

Offre valable pour tout nouveau client dans le cadre du transfert ou de l'ouverture d'un compte titres ordinaire et/ou d'un PEA et/ou d'un PEA-PME avec une valorisation de 100 € minimum chez Bourse Direct avec le tarif 0,99 € (en vigueur au moment de l'ouverture), entre le 14/02/2025 au 03/03/2025.

Pour la prise en compte de l'offre, le code offre : WELCOME devra être indiqué sur chaque ouverture de compte en ligne ou chaque dossier d'ouverture de compte papier dans le champ "Code offre". La réception d'un dossier complet d'ouverture de compte devra intervenir au plus tard le 03/03/2025 (cachet de la poste faisant foi).

Pour une ouverture de compte : Pendant 3 mois à compter de la date d'ouverture du compte dans les livres de Bourse Direct, les frais de courtage des ordres inférieurs à 100 000 € exécutés par Internet sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles (hors OPCVM, commission SRD, prorogation et hors taxe sur les transactions financières) seront offerts dans la limite de 200 euros par compte.

Pour un transfert : Pendant 4 mois à compter de la date d'ouverture du compte dans les livres de Bourse Direct, les frais de courtage des ordres inférieurs à 100 000 € exécutés par Internet sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles (hors OPCVM, commission SRD, prorogation et hors taxe sur les transactions financières) seront offerts dans la limite de 200 euros par compte.

Le client bénéficiera également de l'offre frais de transfert remboursés : 100% des frais de transfert remboursés à hauteur de 200€ pour un compte titres et 150€ pour un compte PEA, PEA Jeunes ou PEA-PME, sur justificatif à envoyer à Bourse Direct.

Offre non cumulable avec une autre offre en cours. Une seule offre par personne. Un nouveau client est une personne physique qui ne détient pas déjà de compte ouvert dans les livres de Bourse Direct ou l'une de ses marques. Le compte transféré chez Bourse Direct devra être conservé pendant au moins un an. A défaut, Bourse Direct se réserve le droit de prélever les frais de courtage initialement exonérés.

Bourse Direct se réserve le droit de refuser de façon discrétionnaire une ouverture de compte et de refuser ou d'exclure définitivement de la participation à cette opération toute personne qui ne respecterait pas les conditions de l'offre. Bourse Direct se réserve le droit d'interrompre l'offre à tout moment moyennant une information préalable sur son site www.boursedirect.fr.